

leur du mobilier qu'il laissait dans la maison.

Courtin accueillit cette demande, et tous deux dressèrent une sorte d'inventaire qui estimait à environ 8,000 francs la valeur du mobilier.

Une fois installé comme directeur, Courtin appela à lui un certain nombre d'instituteurs adjoints de son choix. Nous n'avons pas besoin de dire que, dans cette école comme dans toutes celles où s'installaient les fonctionnaires de la Commune, les crucifix, les tableaux de sainteté et les autres objets religieux furent enlevés ou détruits, quelques-uns même foulés aux pieds, au dire d'un témoin. Ajoutons que la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* remplaçaient la prière, sanctifiée ou plutôt « patriotisée » les leçons de chaque jour.

Après l'entrée des troupes à Paris, Courtin disparut, et pendant quelque temps, en ignore ce qu'il était devenu : on ne retrouva dans le bâtiment de l'école aucun des objets mobiliers qu'y avait laissés le frère Luzurier et dont la présence avait été constatée, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Le directeur du foyer d'ouvriers, que Courtin avait nommé à la place de son frère, avait seul conservé son mobilier.

Courtin put enfin être mis en état d'arrestation et transféré à Mazas. Ajoutons qu'indépendamment des faits particuliers mis à sa charge par la prévention, l'instruction avait révélé chez lui une exaltation politique qui rendait fort naturel son empressement à devenir un des fonctionnaires de la Commune.

Courtin a été condamné à six mois de prison.

On se demandait dans l'auditoire, si, à l'expiration de sa peine, Courtin irait reprendre ses fonctions à l'école de la rue Mondrand.

### Faits Divers

Le Conseil de guerre aura bientôt à juger un détachement qui, avant et pendant le siège de Paris, s'était vaillamment employé à la situation.

Charles Dupont, doreur sur bois, âgé de vingt ans, s'était engagé pour la durée de la guerre au 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs à pied. Etant en garnison à Vincennes, au mois d'août, il fut puni de dix jours de salle de police.

Un officier de cette punition, il déserte, se met le jour au départ (le bras gauche pour être moins gêné dans ses mouvements). Il se décore de la croix de la Légion d'honneur, et place à côté du médaillon militaire et une médaille de sa dévotion.

Quand le jour vint, grâce à l'intérêt que lui inspirait, il ne fut pas trop en peine de vivre : il fréquentait les cafés et les restaurants ; chacun voulait traiter un brave qui s'était si vaillamment employé à Gravelotte, où il s'était distingué.

Un jour, il se promenait au jardin des Plantes, cherchant sa pâture, lorsque le hasard le conduisit au professeur des plus distingués de la Commune.

Il était assis sur les bancs de la Commune de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris.

Un jour, il se promenait au jardin des Plantes, cherchant sa pâture, lorsque le hasard le conduisit au professeur des plus distingués de la Commune.

Il était assis sur les bancs de la Commune de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris.

Un jour, il se promenait au jardin des Plantes, cherchant sa pâture, lorsque le hasard le conduisit au professeur des plus distingués de la Commune.

Il était assis sur les bancs de la Commune de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris.

Un jour, il se promenait au jardin des Plantes, cherchant sa pâture, lorsque le hasard le conduisit au professeur des plus distingués de la Commune.

Il était assis sur les bancs de la Commune de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris.

Un jour, il se promenait au jardin des Plantes, cherchant sa pâture, lorsque le hasard le conduisit au professeur des plus distingués de la Commune.

Il était assis sur les bancs de la Commune de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris.

Un jour, il se promenait au jardin des Plantes, cherchant sa pâture, lorsque le hasard le conduisit au professeur des plus distingués de la Commune.

Il était assis sur les bancs de la Commune de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris.

Un jour, il se promenait au jardin des Plantes, cherchant sa pâture, lorsque le hasard le conduisit au professeur des plus distingués de la Commune.

Il était assis sur les bancs de la Commune de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris.

Un jour, il se promenait au jardin des Plantes, cherchant sa pâture, lorsque le hasard le conduisit au professeur des plus distingués de la Commune.

Il était assis sur les bancs de la Commune de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris.

Un jour, il se promenait au jardin des Plantes, cherchant sa pâture, lorsque le hasard le conduisit au professeur des plus distingués de la Commune.

Il était assis sur les bancs de la Commune de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris, s'entretenaient les habitants de Paris.

Un jour, il se promenait au jardin des Plantes, cherchant sa pâture, lorsque le hasard le conduisit au professeur des plus distingués de la Commune.

Val-de-Grâce, et il revenait même la plupart du temps avec de petites fioles à étiquette. Il n'y avait donc pas moyen de découvrir la supposition.

Mais, si le Jardin-des-Plantes fut la cause de son bonheur, il devint aussi la cause de son infortune. Un capitaine de chasseurs y rencontra un jour Charles Dupont ; il le questionna ; le blessé ne manqua pas de raconter ses exploits à Gravelotte, sans se douter qu'il parlait à un officier du 1<sup>er</sup> bataillon où il était volontaire.

La capitaine, intrigué, et ne reconnaissant pas Dupont, qui n'avait fait qu'une courte apparition au bataillon, lui demanda s'il avait connu le capitaine en tel. Si je l'ai connu, répliqua Dupont ; c'était un mauvais chenapan !

A ces mots, le capitaine, à qui s'adressait cette épithète, donna un vigoureux soufflet au blessé, lui arracha la croix et le fit conduire chez le commissaire de police, M. Compère, rue Cuvier. Là, tout fut découvert ; son bras mis à nu n'offrit aucune blessure aux regards étonnés.

Dupont, depuis cinq mois, ne mène plus la même existence à Satory. Il attend que la justice militaire l'appelle pour répondre du crime de désertion et des délits d'escroquerie et de port illégal de décorations.

### THÉÂTRE DE ROUBAIX

Dimanche 7 Janvier 1871

#### L'OUVRAGE EN VOGUE A PARIS

Première représentation de

**La Baronne ou tout pour de l'or**, drame nouveau en 4 actes de M. Charles Edmond.

**Une noce sur le carré**, opérette vaudeville de MM. Guénéé et Jules Renard, musique de MM. Offenbach et Hervé.

**Un tailleur pour dames**, comédie vaudeville en 1 acte, de M. Jules Renard.

On commencera à 6 heures

Lundi 8 Janvier 1871

#### A L'OCCASION DU LUNDI FANFANE

Toute dame accompagnée d'un cavalier aura droit à son entrée gratuite ; il en sera de même de tout enfant accompagné d'une personne.

**La Mariée du mardi-gras**, vaudeville en 3 actes de MM. Grangé et L. Thiboust.

**Les gredins du père Martin**, drame en 3 actes de MM. Cormon et Grangé.

On commencera à 6 h. 3/4

### GRAND THÉÂTRE DE LILLE

Direction de M. BONNIFAY

Dimanche 7 janvier

Abonnements qui, mois et à l'année suspendus. Deuxième représentation de **M<sup>me</sup> DE TAI-SY**, forte chanteuse.

**Le Trouvère**, grand opéra en cinq actes et huit tableaux.

M. Sylva remplira le rôle de Maurique. M<sup>me</sup> de Taisy, remplira le rôle de Léonore. M<sup>lle</sup> Esther Van Gelder, remplira le rôle d'Azucena.

Deuxième représentation donnée par le **ballet viennois**, avec le concours de la célèbre Katty Lanner.

**Giselle**, ballet en deux actes.

On commencera à 6 heures 1/2.

### Eau, pommade des frères Mahon.

Médecins spéciaux des hôpitaux de Paris etc., « où ils obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » (Rapport de l'Académie de Médecine à M. le ministre de l'intérieur.) Guérison de la maladie de la peau et du cuir chevelu, dartres, pellicules, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Consultation par correspondance à Paris, rue de Rivoli, 30. — Eau, 2 fr. Pommade, 3 fr. Dépôt à Roubaix, à la Pharmacie Coille, Grande-Place. 1499

### CHAPITRE VIII.

#### LE RÉGIMENT.

Trois années seulement s'étaient écoulées depuis le jour où le jeune comte de Brancion, libéré, grâce à son âge, de la peine de l'exil qui avait atteint sa famille, rentrait courageusement en France, sans savoir, pauvre orphelin que la Révolution l'avait fait, s'il trouverait pour les partager avec sa sœur, un pan de mur pour les abriter et un lambeau de champ pour les nourrir.

Trois années seulement s'étaient écoulées, et le fils du proscrit, d'abord accueilli avec amour et respect par ceux-là mêmes qui l'avaient chassé et dévoué, avait fini par se voir paisible possesseur du domaine de ses pères, et était entouré d'une considération égale au moins à celle de ceux-ci avaient joui au temps de leur plus grande puissance féodale.

Non seulement il avait, reconquis le droit de vivre riche, heureux, honoré et bienfaisant, sans être suspect, dans cette France qui l'aimait tant, mais encore on venait de lui rendre celui de verser pour elle son sang sur les champs de bataille ; le passé recommençait donc tout entier pour sa race.

La révolution avait incendié le château de Saint-Réverien, tué le possesseur du moment, jeté au vent des tempêtes populaires le souvenir des services de ses anciens maîtres ; et le temps, cet incorruptible réparateur des iniquités

### NOUVEAU TARIF POSTAL

Tarif n° 1	
Taxes des lettres de bureau de poste à bureau de poste, y compris les bureaux situés en Corse et en Algérie. (Article 1 <sup>er</sup> de la loi du 24 août 1871.)	
Lettres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement.	25
Lettres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement.	40
Lettres affranchies au-dessous de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.	40
Lettres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.	60
Lettres affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement.	70
Lettres non affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement.	1 <sup>00</sup>
Lettres affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes.	1 <sup>20</sup>
Lettres non affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes.	1 <sup>70</sup>
Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes, excédant, 50 centimes en cas d'affranchissement et 75 centimes en cas de non affranchissement.	

Tarif n° 2	
Taxes des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau (Paris excepté). (Article 2 de la loi du 24 août 1871.)	
Lettres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement.	15
Lettres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement.	25
Lettres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.	25
Lettres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.	40
Lettres affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement.	40
Lettres non affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement.	60
Lettres affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement.	65
Lettres non affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement.	150
Et ainsi de suite en ajoutant par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant, tant qu'en cas d'affranchissement 40 centimes en cas de non affranchissement.	

Tarif n° 3	
Taxes des lettres de Paris pour Paris (Venant des fortifications en marque les limites). (Article 3 de la loi du 24 août 1871.)	
Lettres affranchies jusqu'à 15 grammes exclusivement.	15
Lettres non affranchies jusqu'à 15 grammes exclusivement.	25
Lettres affranchies de 15 grammes à 30 grammes exclusivement.	30
Lettres non affranchies de 15 grammes à 30 grammes exclusivement.	50
Lettres affranchies de 30 grammes à 0 grammes exclusivement.	4
Lettres non affranchies de 30 grammes à 0 grammes exclusivement.	75
Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes, 15 centimes pour les lettres affranchies et 25 centimes pour les lettres non affranchies.	
En cas d'insuffisance d'affranchissement, la taxe est calculée comme si la lettre n'avait pas été affranchie, mais il est fait déduction de la valeur des timbres-poste employés. (Art. 4 de la loi du 24 août 1871.)	

TABLEAU DE LA TAXE	
1 Des échantillons de marchandises, épreuves d'imprimerie corrigées, des papiers de commerce ou d'affaires, placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées, soit dans des boîtes ou sacs faciles à ouvrir ; 2 <sup>o</sup> des circulaires, des prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies, en feuilles, brochés ou reliés, et, en général, de tous les imprimés autres que les journaux et ouvrages périodiques.	
Echantillons de marchandises, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers de commerce et circulaires, placés soit sous bandes mobiles, ou dans des enveloppes non fermées, soit dans des boîtes ou sacs faciles à ouvrir.	

Circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies, en feuilles, brochés ou reliés, et en général, tous les imprimés, autres que ceux qui sont ouverts et ouvrages périodiques, expédiés sous bandes (Art. 9 de la loi du 24 août 1871.)	
De 5 grammes et au-dessous, par chaque exemplaire.	03
De 5 à 10 grammes, par chaque exemplaire.	04
De 10 à 15 grammes, par chaque exemplaire.	05
De 15 à 20 grammes, par chaque exemplaire.	06
De 20 à 25 grammes, par chaque exemplaire.	07
De 25 à 30 grammes, par chaque exemplaire.	08
De 30 à 35 grammes, par chaque exemplaire.	09
De 35 à 40 grammes, par chaque exemplaire.	10
De 40 à 45 grammes, par chaque exemplaire.	11
De 45 à 50 grammes, par chaque exemplaire.	12
De 50 à 60 grammes, par chaque exemplaire.	13
De 60 à 70 grammes, par chaque exemplaire.	14
De 70 à 80 grammes, par chaque exemplaire.	15
Et ainsi de suite, en augmentant de 1 centime par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes.	

Emprunt de 4,000,000 de dollars	
de la ville de WASHINGTON, (Capitale des Etats-Unis et Amérique), et du district de Columbia, Autorisé par acte du Congrès des Etats-Unis du 21 février 1871 et confirmé par le vote du peuple du 24 novembre 1871.	
Intérêts à 6 %, payables en or. Sans déduction d'impôt des Etats-Unis. Le 1 <sup>er</sup> janvier et le 1 <sup>er</sup> juillet de chaque année.	
Les Souscripteurs pourront cependant ne payer que 20 % lors de la souscription, et le reste, le 15 mars au plus tard, mais en bonifiant les intérêts à 6 %.	
L'amortissement de l'emprunt se fera au moyen de rachats à effectuer par une Commission nommée par le Gouverneur. Les obligations qui resteront en circulation après 20 années, seront remboursées au pair en monnaie légale des Etats-Unis.	
Les obligations sont au porteur, et de 50 dollars valant actuellement 3 fr. 25 c. Les obligations rapportent donc 6 3/8 % environ.	
LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE LES 10 et 11 janvier, 100,500 et 1,000 dollars.	
Elles sont émises à 101 %, à raison de 5 francs le dollar, payables le 17 janvier.	
A Paris, chez MM. Seligman frères et Cie 32 bis, boulevard Haussmann ; A Marseille, chez MM. Dicho Robin et Cie ; et chez M. Ed. Courte et Cie. A Bordeaux, chez MM. Pigneanu et fils. Au Havre, au Crédit Havrais. A Lille, à la Société de Crédit industriel et de Dépôts du Nord ; Et sur les principales places à l'étranger.	
Dans le cas où le chiffre de la souscription dépasserait le montant de l'emprunt, il serait fait une réduction proportionnelle. La répartition sera annoncée aussitôt la clôture de la souscription. L'échange des titres provisoires contre des titres définitifs sera annoncé ultérieurement dans les journaux. 1712	
(Limites du poids des échantillons.	

du 6 Janvier  
Rente 3 p. 100, 1870-71  
Nouvel emprunt  
chez J. REBOUX, Libraire-Éditeur  
4, RUE NAIN, 4

**ALMANACH DE ROUBAIX**  
PRIX: 15 Centimes

**L'AUTOGRAPHE**  
ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.  
On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui résultèrent de la déroute de Sedan et de la formation de l'Armée de Villedieu ont été le point de départ d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter un grand intérêt.  
Le premier numéro de l'Autographe montre ce que sera ce magnifique et curieux album. On y trouve entre autres pièces les proclamations du maréchal de Mac-Mahon, de l'amiral Saisset, des députés de la Seine, des lettres du duc de Chartres, d'Émile Ollivier, de M. Delangle, — le testament d'Urbain, la défense de Ferré, des vers de Lullier, des lettres de Rastoul, de Rossel, de madame Leroy, — des autographes de Paschal Grousset, de Oudet, de Félix Pyat, de Duval, de Raoul Rigault, de Léo Frankel, — et, dans un tout autre ordre d'idées, d'Alexandre Dumas, fils, du commandant Franchetti, de colonel Merlin, du commandant Gaveau, du commandant Pouliac, etc., etc.  
Rien de plus étrange que le succès de Gustave Courbet qui publie le 2<sup>e</sup> numéro de l'Autographe. Il a été fait au souscription de la diétite du conseil de guerre et offert à M. L. Bigot, avocat. — Cette curiosité artistique que et trente documents historiques, du plus grand intérêt figurent dans l'attractif sommaire de ce numéro. — On y voit une foule de documents, plus ou moins connus dans le fond et la forme, mais dont on parle constamment depuis trois mois. L'exécution matérielle est réellement magnifique. Tout le monde voudra posséder cette collection, que se composera de 52 livraisons hebdomadaires et sera terminée dans un an.  
L'abonnement est de 25 francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer, avant de faire son compte, cinquante centimes en timbres-poste et, si l'on désire un exemplaire, à M. H. de Venmessant, 3, rue Rossini, à Paris.

**CHEMIN DE FER DE SEVILLE, XÉRÈS, CADIX**  
PAIEMENT PAR ANTICIPATION D'UN SEMESTRE D'INTÉRÊTS.  
Avis. — Depuis le 25 novembre, le coupon d'intérêt du 1<sup>er</sup> semestre de 1871, est payé à la caisse de MM. LES FILS DE GUILHON JEUNE, banquiers à Paris, 73, rue Blanche, à tous les obligataires qui adhèrent à la transaction du 3 avril 1870.  
Le semestre d'intérêt est de CINQ FRANCS pour chacune des obligations ; que la transaction substitue aux obligations actuellement existantes, soit fr. 7,42 c. 1/2 à recevoir sur chaque titre d'obligations en circulation.  
Le dernier délai de 2 mois, accordé par la loi espagnole aux obligataires pour adhérer à la transaction, devant être ouvert très-prochainement, les obligataires qui voudront toucher le montant du coupon payé par anticipation sont invités à envoyer immédiatement leurs titres et leur adhésion à MM. LES FILS DE GUILHON JEUNE, chargés d'effectuer le paiement.

**GÉRISON DE LA PHTISIE PULMONAIRE**  
et de la BRONCHITE-CHRONIQUE  
Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages. 3<sup>e</sup> Edition par le docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco, en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste à M. Delahaye, libraire, 23, Place de l'École de Médecine, à Paris.

**DE FOUDRAS.**  
La suite au prochain numéro  
Spécialité de dentiers en tous genres  
Traitements spéciaux pour le  
**REDORESSEMENT DES DENTS**  
**VERBRUGGIE**  
DENTISTE  
BREVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES  
RUE DE L'HOSPICE, 8, ROUBAIX